

# *AFT Brabant - INTERCLUBS*

\*\*\*\*\*

## **JOB DESCRIPTION du DELEGUE INTERCLUBS**

Ce document n'a d'autre but que de dresser une liste non-exhaustive de tâches qui devraient être exécutées pour réussir sa saison Interclubs et avec la collaboration des autres membres du comité afin de bannir toute forme de laxisme émergeant.

### **Préambule**

Mi-novembre, le délégué Interclubs rappellera à son secrétaire/trésorier quelques points importants du Règlement d'Ordre Intérieur concernant le club et/ou le joueur et qui pourrait avoir un impact négatif sur la suite de la compétition.

- Tout club qui, le 31 décembre n'a pas soldé son compte arrêté au 15 novembre, ne peut ni participer aux interclubs ni organiser de tournois.
- Le joueur qui n'a pas payé au 15 octobre de l'année son droit d'inscription, (éventuellement augmenté du montant de l'amende en cas de WO à une compétition à laquelle il s'était inscrit) ne peut être admis aux interclubs de l'année suivante tant qu'il ne s'est pas acquitté de sa dette
- Pour le 01 décembre, le secrétaire communique à son secrétariat régional la liste des joueurs/joueuses non en règles de cotisations ou ayant des dettes (location terrain et/ou frais entraînement et/ou droit d'inscription à une compétition) vis-à-vis du club qu'il quitte

### **Réunion préparatoire**

Organiser dans la première quinzaine de décembre une première réunion pour évoquer la thématique des Interclubs et initialiser ainsi la prochaine saison.

Inviter les capitaines Equipes de la saison passée.

Rappeler la période de transfert (15dec /15jan) et préciser les modalités de transfert.

Communiquer aux capitaines la liste de tous les joueurs/joueuses avec leur nouveau classement

Confirmer le rôle de capitaines aux anciens et nouveaux joueurs.

Déterminer dans Webclub le nombre de terrains mis à disposition des Interclubs, et ce par catégorie (Messieurs – Dames – Vétérans – Jeunes)

### **Inscription des équipes pour le 15/02 au plus tard**

Réunir les capitaines pour confirmer l'inscription de leur équipe.

Valider pour chaque équipe la catégorie et le nombre de points minimum/maximum

Inscrire les équipes dans Webclub et **envoi du formulaire d'inscription des équipes au secrétariat régional**

Il respectera le quota du nombre de terrains disponibles pour les interclubs qui déterminera le nombre d'équipes autorisé.

### **Inscription Liste de Force**

Mise à jour du Webclub (affiliations des joueurs)

Cocher les joueurs/joueuses participant aux Interclubs : inscription automatique du joueur/joueuse dans toutes les catégories pour lesquelles ils/elles sont sensés pouvoir jouer)

Donner accès au Webclub aux capitaines et leur assurer une formation appropriée.

### **Jour de la rencontre.**

Le Délégué Interclubs, s'il n'assume pas le rôle lui-même, désignera par journée d'Interclubs un Responsable Interclubs avec les connaissances et compétences requises pour assumer cette tâche.

Il veillera à avoir sur le site un PC et une imprimante pour :

- encoder et/ou rectifier les compositions qui n'auraient pas été faites correctement
- encoder les résultats, les remarques éventuelle et la clôture de la feuille de match.

<p><b>LE DELEGUE INTERCLUBS SERA LE SEUL &amp; UNIQUE POINT DE CONTACT de la COMMISSION des INTERCLUBS.</b></p>
---

**Il sera chargé de transmettre les informations et documents émanant de la Commission Interclubs ou du Secrétariat du Brabant à ses capitaines d'équipes et à son/ses responsables Interclubs.**

**Si pour une raison ou une autre, un délégué Interclubs ne poursuit pas sa mission, le club n'oubliera pas de mentionner dans Webclub les coordonnées du nouveau délégué Interclubs.**